



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2014

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mmes BAZIARD et BERT ainsi que M. MARGNAC.

26-09-2014-05

Pouvoirs : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mme BERT a donné pouvoir à M. LETARGUA
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élu : Mme HILLOOU.

OBJET : TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS D'ARANCE ET DE GOUZE – ENVELOPPE PREVISIONNELLE ET APPROBATION DU PROJET

Le Maire rappelle à l'assemblée la dernière délibération du 17 mars 2014 sur ce sujet. Plusieurs modifications ont été demandées par la commission Travaux sur le projet, ce qui conduit à une nouvelle estimation.

Les travaux de rénovation du logement d'Arance sont désormais estimés à 220 000.00 € HT, ceux concernant le logement de l'ancienne école de Gouze étant prévus à 318 000.00 € HT, honoraires du PACT non compris.

Le Maire présente à l'assemblée l'avant projet définitif ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CONFIRME sa volonté de faire procéder aux travaux de rénovation des logements d'Arance et Gouze.

PREND NOTE de la modification de l'enveloppe prévisionnelle indiquée ci-dessus.

VALIDE l'avant projet définitif des travaux présenté par le PACT du Béarn, de même que le dossier de consultation des entreprises.

DECIDE de lancer la mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un marché public de travaux en procédure adaptée supérieure à 90 000 € HT.

AUTORISE le Maire à :

- signer l'ensemble des documents concernant cette opération, notamment les marchés publics et leurs avenants éventuels dans la limite des crédits budgétaires alloués à cette opération,
- déposer auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme correspondants, pour instruction.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

